



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

**DEL2021\_001 Lotissement Font Vinouse - marché de voirie/assainissement - attribution des lots**

Monsieur le maire rappelle le projet, prévu au budget 2020, de réaliser des trottoirs au lotissement Font Vinouse.

Après étude des lieux et en partenariat avec le syndicat des eaux de la Vaunage qui réalise la reprise du réseau d'eau potable, il a été envisagé d'effectuer la reprise des enrobés et des eaux usées des rues Alicante, des Rosiers et des Tilleuls.

Pour ce faire, une consultation a été lancée et la commission des marchés réunie en date du 10 décembre 2020 a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 voirie – Entreprise COLAS pour un montant de 214 912.10 €HT
- Lot 2 assainissement – Entreprise BENOI pour un montant de 103 975.00 €HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'approuver l'attribution des lots 1 et 2 comme indiquée ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

